DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

COMMUNE DE DINÉAULT

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212900443-20260309-2026_004-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mars 2026

Date de convocation : 05/03/2026

Date d'affichage : 12 MARS 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 18
Procuration : 0
Votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni dans la salle Menez Ty Lor en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian HORELLOU, Maire de Dinéault, suivants convocations dûment établies.

Etaient présents : Mmes et MM. Christian HORELLOU, Hélène POULIQUEN Éric BODIOU, Marie-Louise KERHOAS, Guy LE FLOC'H, Loeizaïg ROBACHE, Jean-Luc VERBRUGGE, Josiane CHARRIER, Jean-Marc CORNILLOU, Marie Françoise ROSPARS, Pierre BESCOU, Marie-Claude NEDELEC, Luc COUSQUER, Anne LARVOL, Philippe MARTEL, Odile CANQUETEAU, Morgane MENEC, Patrice HASCOËT.

Absent(s) ayant donné un pouvoir :

Absent(s) : M. Matthieu CAUGANT

Secrétaire de séance : Mme Josiane CHARRIER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

N° 2026-004 Attribution des marchés de travaux relatif à l'étage de la maison médicale

Vu la délibération n°2018.082 relatif à la transformation de la salle polyvalente en maison médicale ;
Vu la délibération n°2019.018 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre à la société ENO
Vu les offres déposées par les entreprises jusqu'au 04 mars 2026 ;
Le coût total des travaux estimé en phase de consultation par la société ENO à 83 000.00 € HT.

La Commission d'appel d'offres réunie le 09 mars 2026 à 11h30 a entendu le rapport d'analyse des offres présenté par le maître d'œuvre, qui se résume comme suit :

LOT	NOM DU TITULAIRE	MONTANT en € HT
Lot 01 : Menuiserie intérieures	SARL LE STUM	6 667.71 €
Lot 02 : Cloisons – doublages - plafonds	ATLANTIC BATIMENT	10 049.02 €
Lot 03 : Revêtements de sols – faïence	SOLTECH	5 406.02 €
Lot 04 : Peinture	SEBACO	9 305.72 €
Lot 05 : Chauffage – VMC – plomberie sanitaires	POUDOULEC	17 090.28 €
Lot 06 : Electricité – courants faibles	DOURMAP	12 765.78 €
TOTAL		**61 284.53 €**

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212900443-20260309-2026_004-DE

Vu l'avis rendu par la Commission d'appel d'offres réunie le 09 mars 202
Vu le rapport d'analyse des offres daté du même jour ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise en application du Code de la Commande Publique, notamment ses articles R.2123-1 et R.2123-4, les lots n° 1 à 6 des marchés de travaux susvisés aux opérateurs économiques suivants :
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant habilité, à signer lesdits marchés dans les conditions financières définies ci-dessus et toutes les pièces s'y rapportant

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Josiane CHARRIER

Le Maire,
Christian HORELLOU

MAIRIE DE DINEAULT (Finistère)

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage. Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune, dans le même délai. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.
Transmis au représentant de l'Etat